Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 004-210401402-20260605-292026-DE

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°29/2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.
Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole MONCHIETTO, Denise, DETOEUF Diane et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, MARHUENDA Thierry.
Secrétaire de séance : Madame COSTE Sylvie
Convocation du 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11

OBJET : CONTROLE DES POTEAUX INCENDIES -DEVIS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a l'obligation de faire le contrôle individuel des poteaux incendies de la commune, il y en a sept.

Plusieurs entreprises ont été contactés, Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide le devis de l'entreprise GEOLABO – 04220 STE-TULLE pour un montant de 420.00€HT pour effectuer le contrôle des poteaux incendies.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 08 juin 2026,
Le Maire,
Alain COSTE

La secrétaire
Sylvie COSTE

MAIRIE DES OMERGUES (Alpes de Haute Provence) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE